

 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Membre</p>  <p>Écoles associées de l'UNESCO</p>	<p align="center">École élémentaire La Genette</p> <p align="center">32 rue Michelet 17 000 La Rochelle Tél. : 05 46 34 12 42 e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr</p>
--	--

Conseil d'École du 08/11/19

Étaient présents

Équipe enseignante :

Mme Véronique Rousseau, directrice (mardi et vendredi CE1/CE2 B), Mme Elisabeth Bourabier (CP), Mme Aurélie Jauneau (mi-temps CE1/CE2 A), Mme Manon Clauzel (lundi, jeudi et certains vendredis CE1/CE2 B), Mr William Guilbault (CM1) et Mr Richard Auteffe (CM2).

Parents élus titulaires : Mme Fleur Maret-Augé, Mme Fanny Ménoret, Mr Yann Leman.

Parent élu suppléant : Mme Caroline Marty.

Mme Alexandra Roquetanière, responsable de secteur périscolaire et pause méridienne, ville de La Rochelle.
Mme Nelly Davonneau, D.D.E.N.

Mme Pascale Raveau, I.E.N. LR Ouest, excusée.

Mr Jean-Marc Soubeste, Adjoint municipal, excusé.

Mme Carla Rossi, enseignante (mi-temps CE1/CE2 A), excusée.

Élèves délégués de classes (de 18h à 18h30) : Camille Quere et Louise Dorange Pattoret pour le CM1, Antoine Huynh Thanh, Junon Martineau et Malo Carré pour le CM2.

Les élèves délégués présentent aux membres du Conseil d'école deux actions visant à construire les compétences sociales et civiques des élèves, à développer l'esprit de camaraderie et à prévenir les situations de type « harcèlement scolaire ».

- Action « banc de l'amitié » :

Rappel de l'extrait du Conseil d'école du 11 juin 2019

Mme Leman, parent d'élève, soumet le **projet** du « banc de l'amitié ».

Cette initiative est mise en œuvre dans des écoles afin de permettre aux élèves de remarquer les enfants qui restent isolés et qui voudraient trouver des amis.

Le projet va être présenté dans les classes d'ici la fin de l'année scolaire et la directrice va demander **aux services municipaux la pose d'un banc spécifique avec dossier pour la prochaine rentrée scolaire**. La personnalisation du banc de l'amitié fera l'objet d'un travail de recherche et de réflexion en éducation civique et morale et en arts plastiques dans chaque classe.

Le Conseil d'école remercie la ville pour la pose d'un nouveau banc. La directrice explique que ce projet sera mené conjointement par l'équipe enseignante sur le temps scolaire et les animateurs municipaux sur le temps périscolaire.

- Action « jeux coopératifs » :

En partenariat avec une intervenante de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), les élèves ont pu s'exercer à la solidarité et à l'entraide au moyen de jeux coopératifs.

1 – Rappel du résultat des élections 2019/2020

Une liste indépendante.

Nombre d'électeurs inscrits : 217.

Nombre de votants : 176.

Bulletins nuls : 6.

Suffrages exprimés : 170.

≈ **81, 11% des parents ont voté (75,7 % en 2018).**

Titulaires	Suppléants
Mme MARET-AUGÉ Fleur (CP) Mr Lachenal Christian (CE1/CE2 A) Mme GREVIN Laëtitian(CE1/CE2 B) Mme MENORET Fanny (CM1) Mr LEMAN Yann (CM2)	Mme DUBOIS Marie (CP et CE1/CE2 B) Mme BASTARD Nina (CE1/CE2 B) Mme MARTY Caroline (CM1) Mme BOUQUET Kamilla (CM1) Mr BEAULIEU David (CE1/CE2 A et CM2)

Contact : parentsleveslagenette@gmail.com

Bal masqué de l'école : soirée du vendredi 31 janvier 2020.

Les nouveaux représentants ont réservé la salle Émile Combe pour le traditionnel bal masqué de l'école.

2 – Comptes de la coopérative

Situation à ce jour : 5659,97 €.

- Appel de dons : 1853 €, somme répartie entre les 5 classes, proportionnellement au nombre d'élèves (13 €/élève).
- Budget 2019 à investir (fête – photos – subventions ville pour les projets : *la mairie accorde une subvention annuelle de 5,80 € par élève pour les projets de classes*) : 4500 €, somme répartie entre les 5 classes, proportionnellement au nombre d'élèves (33 €/élève).

Fonds de caisse : 1159,97 €.

La classe de CM2 est engagée cette année encore dans le projet Aire Marine Éducative (AME). 80 % du projet sera financé par l'Agence française pour la biodiversité, organisme qui pilote les AME.

Le Conseil d'école remercie le Comité de quartier de la Genette qui soutiendra à nouveau les projets de l'école jusqu'à 1250 €.

Au nom de l'association ELA, le Conseil d'école remercie l'ensemble des familles : la somme de 1605 € a été adressée à l'association.

3 – Règlement intérieur – PPMS – équipement de l'école

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement type départemental des écoles publiques élémentaires et maternelles consultable sur le site de la Direction académique. : <http://www.ac-poitiers.fr/ia17>.

La directrice rappelle que **ce règlement concerne toute la communauté éducative : élèves, parents, enseignants, intervenants.**

Il concerne également tous les temps de l'enfant dans l'école :

- temps scolaire (8h35 – 12h et 13h35 – 16h30)
- temps périscolaire avec la pause méridienne (12h – 13h35) et l'accueil périscolaire du soir (16h30 – 18h) incluant pour certains enfants l'aide aux devoirs mise en œuvre par des bénévoles de l'association « clé des mômes ».

➔ **Paragraphe I) FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES :**

1.1 – La classe du matin commence à 8h45 et se termine à 12h, celle de l'après-midi commence à 13h45 et se termine à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'école est ouverte chaque jour 10 minutes avant les heures de classes : 8h35 et 13h35.

Les familles sont invitées à respecter scrupuleusement ces horaires.

La directrice interpelle à nouveau les services municipaux quant à l'équipement de l'ouverture à distance de la porte avec visiophone. À ce jour, ce dispositif n'est pas en fonction.

Des élèves retardataires doivent attendre qu'un enseignant quitte ses élèves pour aller ouvrir la porte : **cette situation est dangereuse pour les élèves et aussi pour les enseignants.**

La directrice rappelle au Conseil d'école que le « **Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels** » (DUEP) demandé par l'Éducation nationale a été renseigné en juin 2018 par l'équipe enseignante et que le **risque de devoir quitter sa classe pour ouvrir la porte** y est enregistré.

D'autre part, depuis la pose du visiophone en mai 2018, les personnes qui souhaitent rentrer dans l'école ne sonnent plus sur la sonnette traditionnelle de sorte que l'équipe enseignante ne peut savoir qu'il y a une personne à la porte. **Les colis de fournitures ont fait des allers et retours multiples, les transporteurs demandant à la directrice de l'école de reprogrammer la livraison voire d'aller chercher le colis à un point relais.**

Enfin, la directrice rappelle que depuis la rentrée 2016, le PPMS R-M a dû être complété par des **mesures de sécurité « attentat – intrusion »**. En 2017, un document indépendant PPMS « attentat – intrusion » a dû être renseigné rendant la **question de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'école d'autant plus urgente à régler.**

La directrice informe le Conseil d'école qu'un exercice de sécurité de type « intrusion extérieure » a été effectué en octobre. Pour cet exercice, l'équipe enseignante a choisi d'**exercer les élèves à se confiner dans les classes.** L'exercice s'est correctement déroulé : les élèves ont développé des attitudes de mise en sûreté.

1.4 – Signalement de l'absence par les personnes responsables

En cas d'absence prévisible, les **personnes responsables de l'enfant doivent en informer préalablement le directeur en précisant le motif.** À l'exception des motifs réputés légitimes prévus dans l'article L 131.8 du code de l'éducation, les autres motifs exceptionnels sont appréciés par l'inspecteur de l'éducation nationale représentant l'inspecteur d'académie.

Concernant le signalement de l'absence prévisible d'un élève par la famille (article 1.4 ci-dessus), la directrice rappelle le contenu de l'article. **Afin que la procédure de signalement soit respectée, cet article sera surligné dans le règlement.**

→ Paragraphes V) RÈGLES DE VIE COLLECTIVE :

L'article 5.1 concernant le **respect dû à autrui est reformulé de manière à être élargi à l'ensemble de la communauté éducative : enseignants et tout intervenant dans l'école.**

5.1 – Il est interdit à toute personne dans l'école, adulte ou enfant d'avoir un comportement, un geste ou une parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard d'un élève, de sa famille, d'un enseignant ou d'un intervenant (municipal ou extérieur) ou qui serait susceptible de blesser leur sensibilité.

Comme chaque année, le règlement intérieur sera affiché à l'entrée de l'école est consultable sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique57>.

Le Conseil d'école demande que les personnes des services municipaux qui travaillent ou interviennent ponctuellement dans l'école en ait pris connaissance.

4 – Projet d'école - Mise en œuvre des actions en lien avec le réseau des écoles associées de l'UNESCO et la perspective d'un projet ERASMUS

L'école appartient au Réseau des écoles associées de l'UNESCO depuis la rentrée 2012. Ce label est le résultat du **projet de l'école initié en 2006 sur l'éducation aux langues et l'apprentissage de plusieurs langues à l'école élémentaire.**

Rappel des particularités pédagogiques de l'école présentées sur le site internet de l'école :

<http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique40>

Programme « ÉDUCATION AUX LANGUES » comportant 2 axes :

- **Apprentissage de plusieurs langues** : apprentissage de l'**anglais** du CP au CM2, découverte du **russe** au CP, découverte de l'**espagnol et de l'italien** au CE1, apprentissage du **chinois** au CE2, CM1 et au CM2.

L'école a débuté l'enseignement du **chinois en 2006**. Cet enseignement dérogatoire jusqu'en 2015 est pérennisé depuis la création d'une filière d'enseignement du chinois de l'école à l'université et l'ouverture à la rentrée 2016 d'un poste fléché occupé par Mr Guilbault (enseignant CM1).

Comme l'an dernier, les élèves de **CM1 et CM2** bénéficieront d'une matinée **cinéma au Carré Amelot** dans le cadre de la **semaine du cinéma chinois**.

- **Activités de plurilinguisme** à partir en particulier des autres langues parlées par les familles dans l'école : anglais, arabe, espagnol, géorgien, polonais, portugais, vietnamien, créole d'Haïti, créole de la Martinique.

Les correspondances internationales :

- **Au CP : poursuite des échanges avec l'école 27 de Pétrozavodsk en Russie.**

L'équipe enseignante remercie l'intervenante bénévole de l'association **Droujba, Claude Joubert, qui initie les élèves de CP au russe** chaque mois en lien avec la correspondance de la classe avec l'école 27 de Pétrozavodsk. Cette correspondance a débuté en 2014 (voir article « *Jumelage école 27 – Pétrozavodsk / école élémentaire La Genette – La Rochelle* », <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?article250>).

- **Aux CM1 et CM2 : poursuite des échanges avec les États-Unis et la Chine**

- correspondance avec l'école d'Holliston dans le Massachussets aux États-Unis. *Ce partenariat dure depuis 2011 ;*
- correspondance avec l'École Expérimentale des Langues Étrangères de Haidian à Pékin. Partenariat débuté l'an dernier ;
- correspondance avec l'École Expérimentale des Langues Étrangères de la ville de Beihai. Partenariat débuté l'an dernier. Cette correspondance devrait aussi se poursuivre au collège de Missy.

Le dispositif « CLASSES UNIQUES » :

Vingt heures par an, tous les élèves de l'école sont répartis en 5 classes comportant tous les niveaux du CP au CM2 pour suivre des activités qui visent à développer les **compétences sociales et civiques**. Pour cette année, les enseignants ont choisi les activités suivantes en relation avec la politique de l'école et de l'UNESCO :

- Classe unique 1 : « Programmons une histoire » (E. Bourabier)
- Classe unique 2 : « Totem façon Chaissac » (Carla Rossi / Aurélie Jauneau)
- Classe unique 3 : « Partageons nos langues » (V. Rousseau)
- Classe unique 4 : « Jeux de sociétés d'ici et d'ailleurs » (W. Guilbault)
- Classe unique 5 : « Prenons le temps de lire » (R. Auteffe)

En perspective, le projet ERASMUS portant sur l'apprentissage du travail coopératif :

En juillet 2019, *La loi pour une École de la confiance* a été promulguée au Journal Officiel. Cette **confiance en soi et envers les autres**, l'équipe enseignante a choisi de l'enseigner au moyen en particulier d'**organisations pédagogiques où l'on privilégie le travail entre pairs** : entre élèves et entre enseignants.

Le dispositif « classes uniques » reconduit depuis 2009 est une organisation qui permet aux élèves d'apprendre en coopérant. Pour développer ce type d'organisations et échanger avec des confrères européens, **l'équipe enseignante choisit de s'engager dans l'écriture d'un projet ERASMUS portant sur le travail coopératif**. Nos partenaires sont italiens, espagnols et hongrois.

Dans l'école, les premières actions d'apprentissages coopératifs ont débuté entre les classes de CP et de CE1/CE2 B et les classes de CM1 et de CM2. Par ailleurs, les enseignants de toutes les classes ont maintenant choisi un aménagement de leur classe en îlots facilitant un travail coopératif entre élèves.

Les secrétaires de séance :

Mr Auteffe, enseignant et Mme Augé, représentante de parent d'élèves

La Présidente : V. Rousseau,

Compte rendu rédigé par V. Rousseau